

QUESTIONNAIRE MEDICAL

- Poids : Taille :
- Allergies (joindre le justificatif du médecin) :
 - Alimentaires non oui → Précisez :
 - Médicamenteuses non oui → Précisez :
 - Autres (plantes, pollen...) non oui → Précisez :
- Médicaments :
Dans tous les cas de traitement médical, tout médicament prescrit à un enfant doit faire l'objet d'une copie d'ordonnance remise au personnel qui appliquera ce traitement.
- Recommandations utiles des parents : (Port de lunettes, appareils dentaires ou auditifs...)
.....
- Médecin traitant :
Nom, prénom : N° téléphone :
Adresse :
- En cas de problème (fièvre, vomissement...), s'il est impossible de vous joindre, nom, prénom et téléphone de la personne (*) à prévenir :
.....
.....
.....
- En cas d'urgence, s'il est impossible de vous joindre dans un délai raisonnable, vous autorisez le personnel à décider l'entrée de votre enfant :
 - à l'hôpital de (nom, adresse).....
 - à la clinique de (nom, adresse)

Nous attirons votre attention sur le fait que dans les cas urgents, les pompiers ou le SAMU transporteront automatiquement le blessé ou le malade au centre hospitalier le plus proche.

Attention : sans réponse de votre part à ce questionnaire, le personnel communal sera tenu d'appliquer les dispositions de la loi relative à l'assistance de personne en danger.

PAIEMENT PAR PRELEVEMENT

Si vous avez déjà opté pour le prélèvement automatique l'an passé, ce fonctionnement se poursuit.

En revanche, **si vous souhaitez la mise en place du règlement de vos factures de restaurant et de garderie par prélèvement automatique, cocher ici**

Nous soussignés, M., Mmedéclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche et nous nous engageons à les réactualiser si nécessaire. Nous reconnaissons avoir pris connaissance des informations liées aux services de garderie et du restaurant scolaire du Theil de Bretagne (Informations pratiques joint au dossier d'inscription) et en avoir informé notre enfant.

Fait à Le

Signature des Parents (ou du représentant légal)

La fiche de renseignements relative à l'inscription de votre enfant aux services périscolaires proposés par la commune est un traitement de données personnelles dont le maire est responsable de traitement. Les informations personnelles collectées nous permettent d'assurer la gestion de l'ensemble des services en matière périscolaires (inscription, suivi et facturation, mise à jour des données). Il s'agit d'un contrat. Les données sont communiquées aux agents du service administratif, aux agents des services de garderie et de restauration scolaire de la commune et aux agents de la trésorerie. La fiche d'inscription sera conservée 5 ans puis détruite. Les éléments de facturation sont conservés 10 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, vous opposer ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de Le Theil de Bretagne, 2 Place de l'Eglise, 35240 LE THEIL DE BRETAGNE ou mairie.letheildebretagne@wanadoo.fr. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

Mairie du Theil de Bretagne - 2 Place de l'Eglise - 35240 LE THEIL DE BRETAGNE

Téléphone : 02.99.47.74.07 - Courriel : mairie.letheildebretagne@wanadoo.fr